

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 11 avril 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Éric Poiré, Rolande Cloutier-Rossignol, Claude Morin, Dianne Duchesne, Rock Morin et Louis Dessureault. Était également présente la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absent : Yvan Verville.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-04-052

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal des sessions du 14 mars et du 29 mars 2005 ;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
    - Au montant de 47 880,93 \$;
  - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 24 180,52 \$ ;
  - c) Chèques de paie du mois de mars 2005 :
    - Paie du 1er mars 2005 au montant de 11 606,05 \$;
    - Paie du 15 mars 2005 au montant de 13 960,55 \$;
    - Paie du 29 mars 2005 au montant de 12 795,86 \$;
5. Demande d'utilisation de la ruelle des Entreprises D.M.;
6. Période de questions;
  - a) Pacte fiscal – Producteurs agricoles;
7. Dépôt du rapport budgétaire et du rapport des investissements au 28 février 2005;
8. Correspondance reçue et envoyée de mars 2005;
9. Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Macamic;
10. Réfection du réseau routier;
11. Demande d'appui au Volet II;
  - a) Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc.;
  - b) Club de Motoneige Abitibi-Ouest;
12. Renouvellement du bail de M. Marcel Gaudette;
13. Demande de Vélo Abitibi-Ouest;
14. Rapport des comités;
15. Questions diverses:
  - a) Eau potable ;
  - b) Loi 54 – Production porcine;
16. Période de questions;

17. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 5, 12, 13, 15a) et 15b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

**2005-04-053 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 14 MARS ET DU 29 MARS 2005**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 14 mars et celui du 29 mars 2005 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-04-054 4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Louis Dessureault, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
  - Au montant de 47 880,93 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 24 180,52 \$;
- c) Chèques de paie du mois de mars 2005 :
  - Paie du 1<sup>er</sup> mars 2005 au montant de 11 606,05 \$;
  - Paie du 15 mars 2005 au montant de 13 960,55 \$;
  - Paie du 29 mars 2005 au montant de 12 795,86 \$;

Adoptée à l'unanimité.

**6. Période de questions**

Monsieur Vincent Lavoie demande l'appui de la municipalité pour le renouvellement du pacte fiscal pour les producteurs agricoles.

**2005-04-055 a) PACTE FISCAL – PRODUCTEURS AGRICOLES**

Considérant qu'il est de la responsabilité du ministère des Affaires municipales de s'assurer, au nom du gouvernement, du financement adéquat des municipalités en fonction des responsabilités qu'il leur impose;

Considérant que ce ministère doit évaluer concrètement les conséquences de chacune de ses demandes aux municipalités en fonction de la capacité de payer des populations concernées;

Considérant qu'actuellement près de 100 millions de dollars servant au financement des municipalités, transitent par les productrices et producteurs agricoles par le biais du programme de remboursement de taxes;

Considérant que cette façon de procéder oblige les productrices et producteurs à supporter financièrement ce transfert d'argent, sans oublier les coûts administratifs pour l'État et le milieu agricole d'un tel fonctionnement;

Considérant que les productrices et producteurs agricoles revendiquent depuis plusieurs années un pacte fiscal qui tient compte des réalités inhérentes à l'agriculture. On sait, entre autres, que la productrice ou le producteur doit investir beaucoup plus par dollar de vente dans les actifs fonciers que tous les autres secteurs de l'activité économique (agriculture 5,37 \$, transport : 0,43 \$, textile : 0,72 \$);

Considérant l'importance économique de l'agriculture dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Dessureault, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité :

QUE : La Ville de Macamic demande à la MRC d'Abitibi-Ouest de faire pression sur le gouvernement québécois afin qu'il modifie le pacte fiscal actuel pour tenir compte des revendications des productrices et producteurs agricoles;

QUE : Le gouvernement québécois prévoit un mécanisme qui permettra dorénavant aux productrices et producteurs agricoles de ne payer que la partie de taxes qu'ils doivent effectivement payer à leur municipalité sans devoir faire de paiement de transfert au nom de l'État;

QUE : La Ville de Macamic demande à la MRC d'Abitibi-Ouest l'appui des autres MRC agricoles de la province;

QU' : Une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Rosaire Mongrain, président du syndicat de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, à monsieur Laurent Pellerin, président de l'UPA, à monsieur Michel Belzil, président de la FQM, à monsieur Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda, à monsieur Yvon Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des régions.

Adoptée à l'unanimité.

7. **Dépôt du rapport budgétaire et du rapport des investissements au 28 février 2005**

Une copie du rapport budgétaire et du rapport d'investissements au 28 février 2005 est remise à chaque membre du conseil tel que prévu par la loi.

8. **Correspondance reçue et envoyée de mars 2005**

La secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de mars 2005.

2005-04-056 9. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC POUR L'EXERCICE 2004**

Il est proposé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte les états financiers de l'OMH pour l'exercice financier 2004 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2005-04-057 10. **RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER**

Attendu que les routes du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest se sont grandement détériorées depuis quelques années, notamment au cours des deux (2) dernières;

Attendu qu'il ne semble pas y avoir de travaux majeurs de réfection prévus pour les routes qui désenclavent le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

Attendu que la réfection de certains tronçons de la Route 101 (Macamic-Rouyn-Noranda) a déjà été réalisée, donc il serait judicieux qu'elle se termine;

Attendu que des investissements substantiels doivent être faits, dès maintenant, sur plusieurs tronçons de cette route, car la situation se dégrade de jour en jour et de plus en plus rapidement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande au ministère des Transports du Québec de prioriser la réfection des tronçons restants de la Route 101 à partir de la jonction de la Route 111.

QUE : La Ville de Macamic appuie les demandes et démarches de monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, auprès des autorités gouvernementales afin que des travaux soient inscrits, au plan triennal du ministère des Transports du Québec, pour que les interventions appropriées soient réalisées de façon urgente.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Demandes d'appui au Volet II :**

2005-04-058

a) **APPUI AUX PROJETS DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DE ROUSSEAU INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

Attendu que la Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

Attendu que le projet demandé est : drainage forestier, voirie forestière et élagage de plantation en forêt privée;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucune loi ni à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

En conséquence, il proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin, et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie les projets présentés par la Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

Adoptée à l'unanimité.

2005-04-059

b) **APPUI AU PROJET DU CLUB DE MOTONEIGE ABITIBI-OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II ;

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Abitibi-Ouest désire bénéficier de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour la pose de 13 ponceaux et la mise en forme 8,8 km de sentiers;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ni à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Poiré, appuyée par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

- d'appuyer le projet présenté par le Club de Motoneige Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois fait rapport de sa dernière rencontre.

16. **Période de questions**

Aucune question.

**2005-04-060**

17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu d'ajourner l'assemblée au lundi 25 avril 2005. Il est 21 h 20.